

LIBRE PROPOS



L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE ET LA MISSION DE RECHERCHE DROIT ET JUSTICE 1994 – 2014 : VINGT ANS DE COLLABORATION

Coralie Ambroise-Castérot

Agrégée des Facultés de droit

Chef du Département Recherche et Documentation à l'ENM

L'École nationale de la magistrature est l'un des membres fondateurs de la Mission de recherche Droit et Justice, cette dernière ayant été créée par un arrêté du 11 février 1994¹. La convention constitutive prévoit que ce groupement d'intérêt public est constitué entre l'Etat, représenté par le ministère de la Justice, le Centre national de la recherche scientifique, l'École nationale de la magistrature, le Conseil national des barreaux et le Conseil supérieur du notariat. L'ENM, membre du Conseil d'administration du GIP, désigne, pour celui-ci, deux administrateurs statutaires, actuellement le directeur de l'ENM ou son représentant et le chef du Département Recherche et Documentation, à savoir un magistrat et un enseignant-chercheur, professeur agrégé des facultés de droit. L'objet de la Mission, précisé par ce même texte, est « la constitution d'un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit, quel que soit le champ disciplinaire concerné ». Si la fonction essentielle de l'École nationale de la magistrature est la formation des magistrats, il en est une autre, moins connue, la recherche. Il ne saurait, en effet, y avoir de formation sans recherche fondamentale pour la soutenir.

L'université est l'exemple même de ce mariage indispensable entre ces deux éléments. Recherche et formation sont naturellement intrinsèquement liées : la recherche se nourrit de la pratique, des expériences, des ques-

tionnements concrets qui se posent quotidiennement. Et inversement, la pratique se nourrit de la recherche, qui ouvre des pistes, soulève des réflexions, offre des solutions, donne une hauteur de vue et une perspective à l'action concrète. Comment un enseignant pourrait-il diffuser un savoir autre que récitatif s'il ne produisait pas lui-même, chaque année, des articles, des commentaires d'arrêts, des ouvrages ou s'il ne participait pas à des colloques ou à des missions (dans le cadre, par exemple, de projets développés à l'étranger, d'échanges scientifiques ou de partenariat enseignement / recherche avec d'autres institutions) ? Le savoir universitaire ne peut se résumer à l'acquisition d'une somme de connaissances à partir du savoir d'autrui (l'utilisation des travaux ayant déjà fait l'objet de communications n'est qu'une base de départ, non une fin en soi). À l'inverse, comment un chercheur pourrait-il remplir parfaitement sa mission s'il ne l'enseignait pas ? La recherche ne peut être confinée au sein de laboratoires ou de publications sélectives auxquelles les étudiants encore novices n'ont pas accès. L'enseignant-chercheur et le chercheur doivent être à même d'assurer la diffusion d'un droit enrichi par une réflexion approfondie et une expérimentation personnelle, qui ne peut se concrétiser par la compilation de savoirs déjà publiés. C'est ce modèle qui se trouve aujourd'hui parfaitement développé au sein de l'École nationale de la magistrature.

¹ - NOR: RESR9301804A, JORF n°44 du 22 février 1994, p. 2990

² - L'ENM forme également, en plus des magistrats, les juges consulaires, les juges de proximité, et s'ouvre aussi à un public diversifié de professionnels du droit, ou qui sont en lien avec le droit : avocat, notaires, médecins de l'assistance publique - hôpitaux de Paris, etc.

Dans ce schéma, comment se construisent les rapports entre l'ENM et la Mission de recherche Droit et Justice ? L'ENM, établissement public autonome, s'est doté récemment d'un Département Recherche et Documentation. Et elle s'est inspirée – partiellement – de la Mission Droit et Justice quant à ses activités de recherche. L'ENM a également construit ses propres modèles en fonction de ses besoins particuliers.

La recherche à l'ENM, pilier de la formation

L'ENM développe cette double mission qui est la sienne : d'une part, assurer l'enseignement pratique du droit – *c'est-à-dire former les auditeurs de justice en formation initiale, ainsi que les magistrats en formation continue*² –, et d'autre part, développer une recherche fondamentale et scientifique, en lien avec les besoins des magistrats (principalement en droit civil, procédure civile, droit pénal et procédure pénale). C'est la raison pour laquelle l'École a créé, le 1^{er} janvier 2009, un Département de la Recherche et de la Documentation³. Une équipe de chercheurs, composés de magistrats (chargés de mission spécialement affectés au département), ainsi que de doctorants universitaires, actuellement dirigés par un enseignant issu des facultés de droit, impulsent des recherches et travaux qui sont publiés pour partie en interne et pour partie chez des éditeurs juridiques. De plus, le corps enseignant de l'École (les coordonnateurs de formation) participe à cette mission commune de recherche, chacun développant des articles, ouvrages, fascicules en fonction de ses compétences particulières, et s'inscrivant dans l'action globale du département.

Le département dirige toute la recherche fondamentale et scientifique effectuée au sein de l'École, et s'occupe notamment des revues juridiques propres à l'ENM : les *Cahiers de la Justice*, édités chez Dalloz, et la *Revue Justice Actualités*, spécialement conçue pour les magistrats, et diffusée exclusivement sur l'intranet de l'ENM (visible sur l'intranet justice). Le département, très réactif par rapport aux évolutions législatives et jurisprudentielles, propose aussi des veilles juridiques, ainsi qu'une Dépêche d'actualités (envoyée hebdomadairement par mail aux coordonnateurs de formation et aux magistrats de l'École). Le Département Recherche et Documentation est en effet avant tout au service des magistrats et du corps enseignant de l'École. Il organise également des colloques et des conférences, en partenariat avec les universités (notamment la faculté de droit de Bordeaux, avec le Forum Montesquieu). Il propose aussi le financement et la diffusion de thèses ; ainsi, chaque année, un jeune docteur en droit est primé par le Prix de la Recherche, ce qui conduit à sa gratification personnelle, mais également à la publication de sa thèse chez Dalloz. L'École récompense également tous les trois ans, par un Grand prix de l'ENM, un magistrat ou un professionnel de la justice à raison des travaux

de réflexion qu'il mène en parallèle à ses activités professionnelles. Enfin, le Département Recherche et Documentation recueille les propositions d'études ou de recherches effectuées notamment par des magistrats, qui chaque année alimentent la réflexion du département en lien avec les activités du GIP Droit et Justice.

La recherche, socle de collaboration

L'ENM fonctionne sur une dialectique interne / externe. Elle développe deux types de recherche, en fonction de l'étendue de la tâche et de la durée requise pour mener à bien ces travaux. Et chaque « forme » de recherche (recherche approfondie ou simple étude) correspond à une mise en œuvre différente : externe, sur le modèle du GIP, pour la première ; interne pour la seconde, sur un modèle propre à l'ENM.

L'École nationale de la magistrature favorise les actions de recherche appliquée de grande envergure. Elles sont menées principalement par des acteurs extérieurs à l'ENM, sur le modèle du GIP Droit et Justice. En effet, chaque année, l'ENM participe, lors des conseils d'administration du GIP, au choix des sujets qui vont être retenus, développés et financés par la Mission Droit et Justice. Certains sujets proposés par l'ENM peuvent, s'ils n'ont pas été retenus par le GIP, être développés et financés par l'École elle-même. Cette solution est votée par le Conseil scientifique de l'École. Ce type de recherche repose sur une problématique, des études de terrain, des études de dossiers, des études statistiques, etc. Les recherches ainsi menées, au-delà de la lourdeur et de la longueur des procédures administratives pour leur mise en place, supposent une durée de 18 à 24 mois pour leur développement. La jeunesse du département (créé en 2009) explique que l'École en soit encore à ses débuts dans ce domaine. L'ENM a déjà lancé un appel d'offres, en 2013, afin que soit effectuée une recherche sur « La motivation des décisions de Cours d'assises », à la suite de l'adoption de la loi du 10 août 2011, qui a modifié l'article 365-1 du Code de procédure pénale en imposant la motivation des décisions de cours d'assises. L'appel d'offres a été fructueux puisque plusieurs universités ont répondu à ce marché qui a été finalement attribué, fin 2013, à un laboratoire universitaire. La recherche, dont les conclusions et le rapport final seront rendus début 2016, a pour finalité d'étudier les incidences procédurales ou de fond de cette réforme sur le fonctionnement des cours d'assises, tant en première instance qu'en appel.

L'ENM développe par ailleurs sa propre recherche, sans lien avec la Mission Droit et Justice, sur un modèle qui lui est propre. Elle favorise ainsi le développement d'études, qui sont constituées par des recherches de dimension plus modeste, entreprises en vue d'apporter un éclairage sur une pratique ou un contentieux judiciaires. Ces études sont en principe menées en interne par des chargés de

³ – Le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'École nationale de la magistrature modifié par un décret n°2008-1551 du 31 décembre 2008, a confié comme mission à l'École « la recherche, notamment dans le domaine des pratiques judiciaires comparées ». La programmation scientifique est déterminée par le conseil scientifique de l'École. Le département de la recherche et de la documentation est chargé de sa mise en œuvre.

mission, des coordonnateurs de formation, des magistrats ou des auditeurs de justice. Les propositions sont effectuées en fonction des besoins scientifiques et pratiques, puis sont mises en forme, en collaboration avec l'auteur de la suggestion, selon un schéma directeur précédemment établi par le département. Cette forme normalisée permet de s'assurer de la faisabilité scientifique et matérielle du projet, des moyens humains et matériels nécessaires, de sa durée, de son coût... Les résultats de ces études sont publiés en interne (sur l'intranet de l'ENM, accessible à partir de l'intranet justice) et ils peuvent l'être à l'occasion, par exemple, d'une publication de revue (comme la *Revue Justice Actualités*, par exemple⁴). Ces études fonctionnent sur un modèle simple, rapide et peu coûteux, permettant une grande réactivité et favorisant ainsi une grande interaction avec les besoins de la formation.

À vingt ans, la collaboration entre l'ENM et la Mission de recherche Droit et Justice entre dans l'âge adulte, celui de la maturité. On ne peut qu'espérer et œuvrer en faveur d'un renforcement des liens entre le GIP et l'ENM, pour des raisons scientifiques, bien sûr (l'interaction des énergies et des cerveaux multiplie les productions et augmente leur qualité), mais aussi pour des raisons économiques, liées au coût des recherches et à la diminution des budgets. L'union fait la force.

4 – Ce sera notamment le cas très prochainement, à l'été 2014, avec un numéro spécial de la Revue portant sur le syndrome judiciaire du bébé secoué. Ce numéro sera publié sur l'intranet de l'ENM, dans la rubrique « Département Recherche et Documentation ».

► En savoir plus sur le Département Recherche et Documentation de l'ENM :
www.enm-justice.fr/recherche-documentation/index.php

RAPPEL APPELS À CANDIDATURES

Prix Jean Carbonnier et Prix Vendôme

La campagne 2014 de recueil des candidatures pour le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice et pour le Prix Vendôme se termine.

► **Date limite de dépôt des candidatures : 18 avril 2014**
► En savoir plus :
www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1196

RAPPEL APPELS À PROJETS

Lancement de trois nouveaux appels à projets

Dans le cadre de l'exécution de sa programmation scientifique 2014, la Mission de recherche lance trois nouveaux appels à projets sur les thématiques suivantes :

- **Le « droit à l'enfant » et la filiation en France et dans le monde**
- **Étude sur la mise en œuvre des codes de gouvernance d'entreprise**
- **La formation initiale et continue des professionnels du droit au regard des évolutions juridique, judiciaire, technologique et sociétale.**

► **Date limite de dépôt des projets : 16 mai 2014**

► En savoir plus :

www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1214

NOS RECHERCHES

Évaluation de la dangerosité des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Construction d'un Guide d'Investigation Forensique à destination des professionnels inter- venant auprès des PPSMJ

Astrid Hirschelmann (dir.), Université Rennes 2
Sonia Harrati, Université Toulouse Le Mirail
Paul Mbanzoulou, ENAP
Nicolas Derasse, Université Lille 2

Le travail engagé s'inscrit à la suite de précédents travaux conduits par les partenaires de cette recherche, qui sont autant de supports privilégiés aux présents développements. Il importait de croiser les données obtenues ainsi que les regards et les approches adoptés, de favoriser une mise en synergie des productions antérieures, afin d'apporter une dimension temporelle et transdisciplinaire à la problématique visée. Ces travaux faisaient le même constat d'un manque d'outil et de référentiel chez les professionnels en charge de l'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive. Aussi s'agit-il dans cette recherche de dépasser les difficultés méthodologiques éprouvées

dans les pratiques et de proposer une amélioration dans l'organisation des informations relatives aux personnes prises en charge sur tout le temps d'exécution de la peine. La recherche vise les objectifs suivants :

- 1) Analyser l'évolution des représentations professionnelles, des pratiques d'évaluation de la dangerosité et des méthodes associées ;
- 2) Dresser une cartographie des éléments référentiels cliniques et criminologiques (marquants et manquants) à l'œuvre dans les pratiques d'évaluation de la dangerosité selon une approche intégrative et transdisciplinaire ;
- 3) Interroger les possibilités organisationnelles, méthodologiques et techniques d'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive ;
- 4) Construire un Guide d'INvestigation FOrensique (INFO) à destination de tous les professionnels intervenant auprès de la personne placée sous main de justice (PPSMJ) tout au long de son parcours pénal (depuis sa mise en examen jusqu'à la fin de sa peine), tenant compte à la fois des spécificités professionnelles et optimisant l'analyse et le travail pluridisciplinaires.

Le protocole méthodologique, élaboré conformément à ces objectifs, s'est vu organisé selon trois phases. La première, portant sur l'évolution historique des représentations, des pratiques professionnelles d'évaluation de la dangerosité et des méthodes associées, repose sur une étude des données archivées au Centre National d'Évaluation (CNE). La seconde, portant sur les connaissances et pratiques actuelles, s'étaye sur un corpus d'entretiens semi-directifs menés auprès de quarante-cinq professionnels exerçant en CNE, en SPIP et en établissements pénitentiaires (CPIP, personnels de surveillance, psychologues, directeurs et directeurs-adjoints). Enfin, la troisième phase, portant sur l'élaboration d'un Guide d'INvestigation FOrensique, repose sur l'ensemble des données ainsi recueillies et des retours professionnels apportés à l'occasion d'échanges dédiés à la présentation de l'outil en cours d'élaboration.

L'ensemble des limites – épistémologiques, théoriques, méthodologiques, praxéologiques – discutées ont abouti à l'élaboration d'un Guide d'Investigation Forensique, qui permet l'étude de la trajectoire pénale et carcérale singulière de la PPSMJ ainsi que les actions et interventions des professionnels pluridisciplinaires l'ayant ponctuée. Partant d'un souci d'optimisation des informations dont disposent les différents professionnels, l'outil proposé ne constitue pas une grille d'évaluation de la dangerosité ou du risque de récidive mais le support d'une investigation systématique des données statiques et dynamiques, impliquant un regard et une analyse diachronique et synchronique. La formalisation du Guide INFO favorise une lisibilité en parallèle des différents parcours composant cette trajectoire (parcours familial et conjugal, parcours scolaire ou professionnel, parcours de santé, parcours judiciaire, parcours institutionnel, parcours d'insertion et de probation). À travers lui, il s'agit de rendre visibles, dans le temps et dans l'espace, les vulnérabilités individuelles et/ou collectives, observées en détention comme en post-détention, dont peuvent se saisir les différents professionnels, services, structures, administrations, autorités ou commissions,

dans l'exercice de leurs missions. Enfin, il vient soutenir et étayer une démarche de mutualisation et de mise en cohérence des pratiques entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice. Les conditions pratiques d'utilisation de l'outil proposé, discutées de manière générale en fin de rapport, nécessiteraient une mise en application concrète expérimentale sur sites pilotes.

► En savoir plus : www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1235

La rupture du mariage en droit comparé

Frédérique FERRAND, Université Lyon 3
Hugues FULCHIRON, Université Lyon 3

Menée dans treize États membres de l'Union européenne participant ou non à la coopération renforcée du Règlement Rome 3, l'étude de la rupture du mariage en droit comparé, permet de dégager un certain nombre d'évolutions communes : en particulier, la place de plus en plus importante faite à la volonté des époux, la faveur pour les modes alternatifs de règlement des différends, la « neutralisation » du divorce sur l'exercice de l'autorité parentale. Une grande diversité demeure cependant, en matière procédurale mais aussi de règlement des conséquences personnelles et patrimoniales de la rupture, notamment. Si l'unification des règles de DIP a été largement entamée par l'UE, elle n'est pas totalement réalisée et de nouvelles questions se posent, comme celle du divorce d'époux de même sexe. La multiplication des divorces internationaux rend donc plus que jamais nécessaire une meilleure connaissance des droits étrangers, des méthodes du droit comparé et des règles de DIP.

► En savoir plus : www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1241

NOTES DE LECTURE

Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international



Diane BERNARD, Yves CARTUYVELS, Christine GUILLAIN, Damien SCALIA, Michel van de KERCHOVE (dir.)
Anthémis, Limal, 2014

Deux systèmes pénaux principaux peuvent être identifiés au niveau supranational : le

premier, dans la sphère européenne, émane du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ; le second, international, englobe à la fois les infractions internationales et les poursuites transfrontalières. Ces droits pénaux supranationaux exercent aujourd'hui une influence déterminante sur les ordres nationaux, sans que les fondements et objectifs de la société déstructurée dont ils émanent soient identifiés ou analysés en profondeur. En effet, tant les valeurs dites « universelles » qui fondent le droit international pénal que les enjeux européens et internationaux de la pénalité transfrontalière semblent flous, peu théorisés et discutables.

Cet ouvrage aborde cette problématique par un débat interdisciplinaire et une réflexion de fond en droit pénal européen et international. Des académiques chevronnés autant que de jeunes chercheurs y procèdent à l'examen de plusieurs thématiques liées aux incriminations, aux peines et aux dispositifs procéduraux, tout en étudiant les interactions entre ordres internationaux, européens et nationaux. Ainsi sont commentés les fondements et objectifs poursuivis par le biais des incriminations internationales et européennes, leur adéquation avec les procédures mises en place et les sanctions prévues. En toile de fond transparaît la question de la légitimité de ces dispositifs ou, en d'autres termes, celle de la subsidiarité du droit pénal.

Cette publication a reçu le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice.

► [En savoir plus](#)

L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux



Serge PAUGAM (dir.)
PUF, Paris, 2014

Un certain nombre de facteurs contribuent à hiérarchiser la population tout au long d'un continuum qui oppose deux pôles : la force cumulative des liens sociaux qui prédispose à une intégration sociale stabilisée et la faiblesse, voire la rupture, de ces liens, provoquant un déficit de protection et un déni de reconnaissance.

La notion d'intégration est omniprésente dans le débat social. Elle permet à la fois de penser les institutions, les normes et les politiques qui assurent la régulation sociale et d'analyser les phases du processus au cours duquel les individus parviennent à participer à des groupes déterminés et à la société dans son ensemble. L'objectif de ce livre est d'interroger le système social dans sa globalité en parlant des différents types de liens sociaux (filiation, participation élective, participation organique et citoyenneté) qui attachent les individus entre eux et à la société. Sa problématique repose sur l'hypothèse que l'intégration est fon-

damentalement inégale en raison de la fragilité intrinsèque de ces liens sociaux et de la fragilisation poussée de leur entrecroisement. Pour en faire la démonstration, il interroge, d'une part, la transformation du système normatif qui encadre ces liens et, d'autre part, à partir de nombreux exemples, les obstacles réels auxquels sont confrontés les différents groupes sociaux pour s'y conformer. Il débouche sur une typologie qui permet de comparer les différents paliers de l'intégration et, par conséquent, les inégalités structurelles à l'origine des tensions sociales actuelles.

► [En savoir plus](#)

Pratiques syndicales du droit. France XX^e-XXI^e siècles



André NARRITSENS et Michel PIGENET (dir.)
PUR, Rennes, 2014

Explorant les pratiques syndicales du droit en France aux XX^e et XXI^e siècles, ce livre s'intéresse à la manière dont les syndicalismes ont pensé et organisé leurs interventions sur le terrain de la justice et du droit, alors même que, producteurs de normes,

ils contribuaient à les diffuser et à en contrôler le respect. Fruit de rencontres originales, cet ouvrage confronte les approches et les analyses d'acteurs syndicaux et de chercheurs issus de plusieurs disciplines.

► [En savoir plus](#)

AGENDA

► 15-16 avril 2014

Colloque

[Aux limites du droit](#)

► 22 mai 2014

Colloque

[Les libertés et la partition de l'espace](#)

► 23 mai 2014

Journée d'étude

[Justice : état des savoirs. Un dialogue entre les chercheurs et le ministère de la Justice](#)

► Date limite : 15 juin 2014

Appel à communications

[Folie et justice, de l'Antiquité à l'époque contemporaine](#)

► [Plus d'informations sur les événements scientifiques](#)

ZOOM SUR...

23 mai 2014
Journée d'étude

JUSTICE : ÉTAT DES SAVOIRS UN DIALOGUE ENTRE LES CHERCHEURS ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Journée organisée par le ministère de la Justice et l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), en partenariat avec la Mission de recherche Droit et Justice et l'IHEJ (Institut des hautes études sur la justice). En présence de Madame Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Cette journée a pour objectif de construire, par une coopération entre le monde de la recherche et celui de la justice, un état des savoirs sur la justice. Elle concrétise l'une des orientations politiques de la ministre de la Justice visant à fonder les politiques publiques judiciaires sur les connaissances et donc à promouvoir la constitution de savoirs scientifiques et professionnels et l'évaluation des politiques et dispositifs mis en place. Les enjeux et priorités du programme 2014-2016 d'études et de recherche du ministère de la Justice seront présentés.

La journée est destinée à améliorer l'accès et la connaissance des études et recherches réalisées en interne ou en externe au ministère avec son appui, mais aussi, sur initiative propre, par la communauté scientifique. Le ministère, doté de services d'études et de statistique, a noué des partenariats privilégiés avec des centres de recherche et soutient les activités du groupement d'intérêt public, « Mission de recherche Droit et Justice », qui a fait réaliser près de 450 recherches depuis sa création en 1994. Certains de ces travaux ne sont connus qu'en interne et, à l'inverse, des recherches de sciences sociales, qui ne s'inscrivent pas directement dans ce périmètre, sont parfois méconnues dans le monde de la justice.

L'École des hautes études en sciences sociales, lieu d'interdisciplinarité où de nombreuses recherches portent sur le droit et la justice, a souhaité s'associer à la première édition de cet état des savoirs sur la justice. Cette institution permet de réunir les savoirs élaborés non seulement par les juristes, mais aussi par les sociologues, anthropologues, économistes, historiens et philosophes. Cette journée sera l'occasion de renouveler le dialogue entre les chercheurs en sciences humaines et sociales et les acteurs de la justice. Les tables rondes thématiques contribueront à une meilleure connaissance et compréhension mutuelle des résultats des travaux des uns et des autres, mais aussi des enjeux et des ressources de la recherche pour une meilleure appréhension de l'action de la justice et des pratiques professionnelles.

Si les objectifs politiques et scientifiques convergent pour dresser un état des savoirs sur la justice, ce dernier ne saurait être exhaustif. Les quatre thèmes retenus : l'accélération du temps judiciaire, les recompositions familiales au prisme de la justice, la récidive et la désistance des mineurs et la prison après la loi pénitentiaire permettront de faire dialoguer des chercheurs avec les directeurs d'administration centrale. Pour la prochaine édition de cet état des savoirs, des ateliers pourraient être proposés, afin d'élargir le nombre de thématiques abordées.

Les membres des professions judiciaires, les représentants des organisations syndicales et professionnelles, la communauté scientifique, les autres ministères et organismes travaillant avec la justice et les médias sont invités à participer à cette journée.

Les professionnels, enseignants, chercheurs et étudiants qui ne pourront assister à cette manifestation, pourront prendre connaissance des travaux scientifiques qui seront le support des débats. Tous les documents publics sont disponibles sur le site du ministère de la Justice. De plus, l'enregistrement et la retranscription des débats seront mis à disposition sur internet.

- ▶ **Lieu** : EHESS,
105 boulevard Raspail 75006 Paris
- ▶ En raison du nombre très limité de places disponibles, les inscriptions ne sont possibles que sur invitation.
- ▶ En savoir plus :
www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1240

Directeur de la rédaction : Georges Garioud
Responsable éditoriale : Sandrine Clérisse

Mission de recherche Droit & Justice
13 Place Vendôme (Site Michelet) – 75042 Paris Cedex 01
01 44 77 66 60 / mission@gip-recherche-justice.fr
www.gip-recherche-justice.fr